

**Comité paritaire du personnel de
l'industrie de la signalisation routière
du Québec**

États financiers
Au 31 décembre 2024

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **COMITÉ PARITAIRE DU PERSONNEL DE L'INDUSTRIE DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE DU QUÉBEC** (Comité), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Comité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Comité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers du Comité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 21 mars 2024.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Comité à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Comité ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Comité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Comité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Comité à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Comité à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L. 1

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Terrebonne, Québec
Le 27 mars 2025

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A131324

Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2024

2023

PRODUITS

Cotisations patronales et ouvrières	1 027 690 \$	850 732 \$
Autres	7 500	7
	1 035 190	850 739

CHARGES

Salaires et charges sociales	480 154	328 176
Assurances	11 004	4 957
Déplacements, congrès et colloques	1 647	1 041
Fournitures de bureau et papeterie	6 322	5 341
Frais bancaires	1 675	1 300
Frais de formation	258	2 644
Frais informatiques	57 664	36 776
Honoraires de recrutement	420	16 465
Honoraires de services du Comité paritaire des agents de sécurité	51 006	230 030
Loyer	24 753	-
Publicité	15 694	-
Services professionnels	51 659	24 024
Télécommunications	2 195	953
Amortissement des immobilisations corporelles	3 446	2 612
Amortissement de l'actif incorporel	3 693	3 081
	711 590	657 400

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	323 600 \$	193 339 \$
---------------------------------------	-------------------	------------

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2024

2023

	Non affecté	Investi en immobilisations corporelles et actif incorporel	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	693 824 \$	44 206 \$	738 030 \$	544 691 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	330 739	(7 139)	323 600	193 339
Investissement en immobilisations corporelles	(2 569)	2 569	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	1 021 994 \$	39 636 \$	1 061 630 \$	738 030 \$

Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec

BILAN

Au 31 décembre

2024

2023

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	900 896 \$	622 302 \$
Encaisse - sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis	88 615	63 933
Cotisations à recevoir	152 168	136 525
Frais payés d'avance	6 128	5 375

	1 147 807	828 135
--	------------------	---------

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)

	9 440	10 317
--	--------------	--------

ACTIF INCORPOREL (note 4)

	30 196	33 889
--	---------------	--------

	1 187 443 \$	872 341 \$
--	---------------------	------------

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 5)	37 198 \$	70 378 \$
Sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis.	88 615	63 933

	125 813	134 311
--	----------------	---------

ACTIF NET

Investi en immobilisations corporelles	39 636	44 206
Non affecté	1 021 994	693 824

	1 061 630	738 030
--	------------------	---------

	1 187 443 \$	872 341 \$
--	---------------------	------------

Pour le conseil d'administration :

Nathalie Perron

, administrateur

Jean-François Rollin

, administrateur

Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2024

2023

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	323 600 \$	193 339 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 446	2 612
Amortissement de l'actif incorporel	3 693	3 081
	330 739	199 032
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement		
Cotisations à recevoir	(15 643)	(136 525)
Sommes à recevoir du Comité paritaire des agents de sécurité, sans intérêt	-	373 790
Frais payés d'avance	(753)	(5 374)
Dettes de fonctionnement	(33 180)	41 310
Sommes à payer au Comité paritaire des agents de sécurité, sans intérêt	-	(109 226)
	281 163	363 007

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation nette de l'encaissement - sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis	(24 682)	(63 933)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 569)	(3 723)
Acquisition d'actifs incorporels	-	(36 970)
	(27 251)	(104 626)

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Variation nette des sommes perçues pour le régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis	24 682	63 933
---	--------	--------

AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

ENCAISSE, début de l'exercice	622 302	299 988
ENCAISSE, fin de l'exercice	900 896 \$	622 302 \$

Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2024

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le comité, constitué en vertu de la Loi sur les décrets de convention collective (Québec), est chargé de surveiller et d'assurer l'observation du décret sur le personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec, incluant l'administration du régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés assujettis au décret. Le comité au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers du Comité ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

Les produits de cotisations patronales et ouvrières sont constatés mensuellement, lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent lorsqu'ils sont gagnés.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Comité évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur une durée de 4 ans.

Actif incorporel

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement de l'actif incorporel est calculé en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode linéaire sur une durée de 10 ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du comité sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins et rachetables en tout temps.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Équipement informatique	15 498 \$	6 058 \$	9 440 \$
			10 317 \$

Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2024

4. ACTIF INCORPOREL

	2024			2023
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciel	36 970 \$	6 774 \$	30 196 \$	33 889 \$

5. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2023
Comptes fournisseurs	- \$	36 091 \$
Salaires et vacances à payer	37 198	34 287
	37 198 \$	70 378 \$

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Comité si une contrepartie manque à ses obligations.

Le risque de crédit découle principalement des cotisations à recevoir.

Risque de liquidité

Le Comité est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

7. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.